

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent 42 francs.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

de la bourse de la commune de Rougemont

*Il serait très nécessaire que l'école se tint toute l'année à fléindry, à cause que ce qu'on leur apprend en hiver, ils l'oublient en été, & celle du village est trop éloignée pour qu'elle la fréquentent ordinairement.
Il serait aussi très nécessaire d'avoir un bâtiment auprès pour l'école, à cause qu'il se peut rencontrer des années que l'on n'en trouve point de commode pour tenir l'école.*

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

184
L. P.

Rougemont, Seconde Ecole.

C'est le village de Rougemont.

Proprement Commune ou partie de la Commune

Dont l'Agent est Frederick David-Cottier, de la paroisse de St. Roug.

District de Chateau-de-pag, d'en haut Romand.

Canton du Léman.

Les plus éloignés d'une demi-heure.

autre celles du village

Dans le premier quart d'heure (contient 12 maisons dans le second. 20 Et dans le troisième 7. Le 1er quart d'heure est dehors du village occidental. Le second quart est aussi dehors du village du côté oriental. Et le 3. de trois petits quarts d'heure, au nord oriental.

Le village de Rougemont, le hameau des Allamands, Le hameau de la Sauga. des fermes d'ici en a point, mais nombre de maisons dispersées.

L'éloignement du hameau des Allamands, d'un quart d'heure, celui du hameau de la Sauga d'une demi-heure ou trois petits quarts d'heure.

Ils varient, du village des années 25 enfans.

Du hameau des Allamant 15 enfans.

Du hameau de la Sauga 5 enfans.

Des maisons écartées ou isolées 24. enfans;

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

La grande école du village, & le reste comme dans le tableau du premier Régent.

Dans celle-ci on leur apprend à connaître les lettres, à lire, à écrire, à s'écrire, la musique ou des cipes, on leur fait apprendre le catéchisme & d'observer une partie des préceptes, et alors ils entrent dans la classe de la grande école.

Celle-ci on la tient depuis Saint Martin jusqu'à Bauges.

Le vieux et le nouveau Testament, le Catéchisme & d'observer ce qui est à dire le bréviaire et les Bauges.

Préceptes de l'usage commun, & observés selon le zèle des pères et mères pour l'éducation de leurs enfans.

Depuis l'environ de neuf heures jusqu'à deux heures ou environ, après midi.

Dans cette école ils sont distribués en deux classes, ceux qui lisent et qui apprennent le catéchisme et les Bauges dans la première, et le reste dans la seconde classe, qui sont aux premiers principes de la lecture.

La chambre du Consistoire composée du Pasteur de Bauffoy et autres membres après un examen fait au piteux.

De Rougemont même.

Antoine Rodolphe Bertholet,

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

I V

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

185
Du 30^e jour 1760. 38 ans et 2/3
Cinq. L'aîné 12 ans environ et 4 mois. Et le cadet de 2 ans.
Depuis le 18^e jour 1746.

Il étoit à Rougemont même travaillant de sa profession dans la bonne saison et autres Journées pour leurs subsistance.

Aucun pendant l'école n'ayant pas de profession pour l'hiver, sur la lecture de l'école alléguant de marquer tout l'année. Depuis il partage les fonctions de marquer tout l'année.

Cela varie, depuis 50 à 60

Cela varie, des hivers plus de garçons, d'autres plus de filles.

Rien.

Non, car les écoles ne possèdent ni fonds ni revenus

On ne paye point du tout.

Jusqu'ici on m'a fourni une vieille maison délabrée avec deux chambres, quoi que assez commode si on y feroit quelques réparations, et un petit morcel de mauvais jardin.

J'en ai eu deux jusqu'à présent; comme dit dessus.

J'en n'ai point loué, jusqu'ici ni payé, la commune me l'ayant fournie comme est dit ci dessus.

Le propriétaire à ce que je crois, qu'est la commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Soixantes francs, en argent par année.
Les Ecoles fournissent un bled mesuré par le Royent fait qui le fournisse.
Bled, et vin on en a point que qu'on en achète.

Les pensions des régents se payent de la bourse de la Commune puisque comme dit est-ci depuis les écoles ne possèdent ni fonds ni revenus.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Paroisse de Robinière 186

Petite Ecole

N. 3.

N. 3.

Robinière au village

C'est un village

C'est une Commune

De la Paroisse & Agence du même nom.

Du Pays d'en haut Roman.

Du Léman

La circonférence du premier quart d'heure contient toutes les maisons du village au nombre de 10 2/3.

Celle du second dix à douze
Celle du troisième quatre à cinq

La variation du nombre vient de ce que quelques uns ne sont habités que pendant une partie de l'année.

Le village, sus dit
Les Frapes, Fragnière, le moulin de la Chaudannaz,
Les Jurnes, les Combarins.

Fraps, quelque minutes,
Fragnière, 10 minutes le moulin de la Chaudannaz, 15 min.
Les Jurnes, 20 à 25 minutes les Combarins 40 à 45 minutes

Du village soit garçons ou filles 34.
De la Fraps. - - - - - 4.
De Fragnière - - - - - 2.
Du moulin de la Chaudannaz. 6.
Des Jurnes. - - - - - 3.